

Réunion du 6 janvier 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

N° CP/2014/55 - Itinéraires cyclables - 1241
Aménagement de la piste cyclable entre HINDISHEIM et
KRAUTERGERSHEIM le long de la RD 207

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la conclusion, pour une durée de 18 ans, du bail emphytéotique entre le Département du Bas-Rhin et la commune de BISCHOFFSHEIM sur la parcelle située à BISCHOFFSHEIM et cadastrée en section 31 n° 31/3 d'une superficie de 347,78 ares dans le cadre des mesures compensatoires liées à la réalisation de la piste cyclable entre KRAUTERGERSHEIM et HINDISHEIM, le long de la RD 207,

- approuve l'acquisition des parcelles de terrain situées à KRAUTERGERSHEIM (section 31, 59 et 60), BISCHOFFSHEIM (section 31) et HINDISHEIM (section 1, 26, 27 et 37), respectivement pour 43,02 ares, 16,77 ares et 65,76 ares représentant une superficie de totale de 125,55 ares auprès des Communes de KRAUTERGERSHEIM, BISCHOFFSHEIM et HINDISHEIM par le biais d'une mise à disposition à titre gracieux conformément au Plan Vélo du Département du Bas-Rhin ainsi que la régularisation foncière à KRAUTERGERSHEIM et HINDISHEIM dans le but de rendre l'emprise du domaine public linéaire,

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à cet aménagement.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140106-83725-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/01/14